

Le repas des cheveux blancs



Dimanche 12 octobre, la météo est maussade. Cependant, l'ambiance est chaleureuse à la salle socioculturelle de Ponts où la commune organise son traditionnel repas des cheveux blancs.

Environ 90 Pontois de 65 ans et plus ont répondu à cette invitation désireux de se retrouver entre amis et voisins.

Après le discours de bienvenue prononcé par Mr le

Maire, Mme Margueritte ALLAIN, Mme LECOMPAGNON et Mr Roger LEBREC (les doyennes et le doyen de cette assemblée) ont été accueillis à la table d'honneur.

Les invités ont savouré le repas préparé par l'entreprise familiale Bordais et servi par les membres du Conseil Municipal. Les personnes malades n'ont pas été oubliées puisque des colis leur ont été livrés.

L'animation musicale a été assurée par Mr Louis BAILLEUL. Après avoir chanté et dansé, les convives se sont séparés vers 18 h en remerciant les élus et les membres du CCAS pour cette agréable journée. Le rendez-vous est pris pour le dimanche 18 octobre 2015.



NOUVELLES ACTIVITES « SERVICE et LOISIRS »

Dans la Zone d'Aubigny de Ponts, à proximité du rond point de la route de la Haye-Pesnel, Didier et Cédric Dumont, propriétaires du garage Normandie Diesel à La Haye-Pesnel, ont ouvert une station de lavage auto : « Ce service n'existait pas au nord de la ville, dans cette zone d'activité très passagère avec un projet de construction d'une superette juste de l'autre côté de la route ».



La station comprend un aspirateur, deux pistes de lavage avec pistolets haute pression, une couverture et une découverte pour les véhicules plus hauts et un portique de lavage automatique à rouleaux avec un choix de quatre programmes, le tout avec option lavage des jantes. Les appareils fonction-



nement avec des jetons, carte bancaire ou pièces de monnaie. La station, en libre-service, est ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Didier et Cédric Dumont (père et fils, de droite à gauche) devant la nouvelle station de lavage auto.

EVENT PARK : le nouveau complexe de-loisirs indoor de l'Avranchin

Le complexe EVENT PARK a ouvert ses portes début Juillet, à la place de l'ancien centre commercial Carrefour, situé à Ponts-sous-Avranches. Ce complexe propose différentes activités pour les plus petits et les plus grands.

Racheté il y a maintenant trois ans, le «Carrefour» alors en friche a été réhabilité à travers le projet fou de Régis ANDRÉ et Jean-Alexandre JAMOT, soutenus par deux autres associés. Ces entrepreneurs ont, durant 3 ans et malgré de nombreuses difficultés financières et personnelles, aménagé les 8000 m² du bâtiment en un complexe de loisirs indoor.

Le centre propose donc plusieurs activités : Karting, Laser Game, Plaine de jeux pour enfants ou encore salle de réception. Tout le monde peut donc trouver chaussure à son pied pour passer un après-midi de loisir dans une atmosphère atypique.

Le Karting indoor peut correspondre à tous : 14 karts adultes et 8 karts enfants (dès 7-8 ans) sont proposés. Pour ces derniers, des séances d'initiation sont données avant de se lancer dans le grand bain. Mais très vite, les pilotes pourront s'affronter sur un circuit de 380 mètres et les spectateurs pourront assister aux courses derrière de grandes baies vitrées. Les scores sont ensuite affichés, enregistrés et enfin envoyés par courriel à chacun des participants.

Le complexe propose également un Laser Game dans une salle de 450 m² sur deux niveaux. Chaque séance, où se mêlent fumée et musique électronique, peut accueillir 20 personnes. Deux à quatre équipes sont constituées et s'affrontent pendant 20 minutes.



Espace jeux enfants



Pour les plus petits, le complexe propose aussi une plaine de jeux de 600 m². Plusieurs structures (toboggans, piscines à balles, ...) sont mises en place pour correspondre à l'âge des enfants (de 0 à 12 ans). Cet espace sécurisé permettra aux parents de se reposer tout en veillant sur leurs enfants.

Une salle de réception peut aussi être louée. Cette salle pouvant accueillir 286 personnes peut être réservée, à l'occasion de séminaires d'entreprises ou d'événements divers, avec ou sans les activités annexes. Elle dispose d'une scène et d'un hall d'accueil et d'un office pour traiteur afin de répondre à chaque demande.

Enfin, le complexe peut aussi être un lieu de détente sans nécessairement participer aux activités majeures. Des jeux divers sont à disposition (baby-foot, jeux d'arcade, ...) ainsi qu'un bar et d'un espace restaurant traiteur pour accueillir des personnes simplement venues se rafraîchir, se restaurer et se reposer dans les espaces « Lounge » du complexe.

Voilà donc un nouvel espace de loisirs à proximité d'Avranches qui saura ravir les locaux ainsi que les touristes. Même s'ils ont des projets pour le futur (encore 2 000 m² de locaux non exploités), M. ANDRÉ et JAMOT sont, pour l'instant, très satisfaits des premiers jours d'ouverture.

Ils conseillent même les futurs visiteurs de préférer les jours de semaine pour venir plutôt que les week-ends pendant lesquels l'affluence est parfois conséquente.

Ouverture :

Mardi, mercredi, jeudi : 11h00 - 21h00
Vendredi, samedi : 11h00 - 02h00
Dimanche : 14h00 - 20h00

Tarifs :

Karting indoor (séances de 8 minutes) : Adulte (plus de 14 ans) : 15 €
Enfant : 13 €

(Tarifs dégressifs par nombre de séances)

Laser Game (partie de 20 minutes) : 10 € pour 1^{ère} partie puis 8 € pour 2^{ème} partie

(Tarif de groupe possible : 10 à 18 personnes)

Plaine de jeux : Enfant de moins de 3 ans : 4,50 €

Enfant de plus de 3 ans : 8 €

Possibilité d'acquérir une carte « **Eventpass** » pour 2 €, valable 1 an, pour obtenir des réductions sur l'ensemble des activités.

L'assemblée générale des Anciens Combattants du Canton s'est déroulée le 28 mars 2014 à Ponts. Une quarantaine d'adhérents étaient présents.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Le dimanche 11 mai 2014, une cérémonie de recueillement a eu lieu au monument aux morts. La médaille militaire a été remise à Monsieur TUAL par Monsieur Legendre, président cantonal, puis pour clore cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.



Le 11 Novembre, après un dépôt de gerbe au monument de Ponts, la cérémonie du souvenir s'est déroulée à Plomb, suivie du vin d'honneur et du repas annuel.

LE COMITE DES FETES

Une année se termine, le bilan est satisfaisant. Des subventions ont été accordées :

- Fraternité Pontoise : 250 €
- Anciens Combattants : 250 €
- Canoë Club : 250 €

Le voyage a eu lieu le samedi 03 mai 2014 à la Planète sauvage à Port Saint Père avec safari en 4 x 4



Le 15 juin 2014, Fête communale, la journée a commencé par le vide grenier (80 exposants), puis messe avec pain bénit, repas champêtre, stands divers. L'animation était assurée par les « Gens de la Mer ».



Le 25 octobre 2014, c'était la soirée dansante avec pour animateur Philippe Renault.

Le vendredi 14 novembre 2014 : repas des bénévoles et pour clôturer l'année une sortie à Paris, illuminations avec promenade en bateau mouche.

Programme 2015

Dimanche 14 Juin : Fête champêtre
Samedi 24 octobre : soirée dansante.

Le Président

L'association C S L Culture Sports et Loisirs en 2014

Dimanche 13 avril 2014,

La traditionnelle randonnée pédestre a réuni une soixantaine de personnes, grands-parents, parents et enfants, qui ont été récompensés de leurs efforts par un goûter offert par l'association : crêpes, boissons et café pour le plaisir de tous.



Samedi 18 octobre 2014, le CSL réunissait 165 personnes à son repas annuel dont les bénéficiaires servent chaque année au financement de l'arbre de Noël des enfants de Ponts. Cette année, le thème était « soirée coucous »

Dimanche 30 novembre 2014, les parents et enfants de PONTs sont venus nombreux entendre le conte d'Ernest Ahippah, « Congo, le papillon arc-en-ciel ». Ils ont ainsi pu chanter, jouer des instruments et danser au son du djembé et des maracas. Le Père-Noël est ensuite arrivé avec sa hotte remplie de cadeaux et le CSL a offert le goûter de Noël.



A noter : Le spectacle et les cadeaux sont entièrement financés par les actions des bénévoles de l'association (repas annuel).

Dates à retenir en 2015



Assemblée générale le mardi 20 janvier à 20h30 à la salle de convivialité de PONTs

Randonnée pédestre : rendez-vous le dimanche 12 avril à la salle de convivialité de PONTs

Arbre de Noël le dimanche 6 décembre à la salle socio-culturelle de PONTs.

Pour rejoindre les membres de l'association, rendez-vous le **mardi 20 janvier 2015** à la salle de convivialité de PONTs. Membres du CSL: la présidente et son adjointe Marie-H. Cheval et Sophie Masson, le trésorier et son adjoint Christophe Battais et Alain Sergent, la secrétaire et son adjointe Valérie Catherine et Peggy Morice, épaulés par Françoise Couenne, Flora Huaut, Christophe Joseph, Patrice Noël, Cédric Rébillon et leurs conjoints.



LA FRATERNITE PONTOISE



Comme tous les ans, notre assemblée s'est tenue au début du mois de Janvier. Quatre vingt trois adhérents sont inscrits au club.

Jocelyne Février a succédé à Janine Grihard au sein du bureau. Le 09 février, c'était le premier repas de l'année, suivi du concours de belote au mois de mars.

Le 02 juillet, notre voyage annuel a pris la direction du pont de Normandie et à l'estuaire de la Seine, nous avons embarqué sur la « Jolie France » pour une promenade commentée, ensuite direction Honfleur où l'église Ste Catherine mérite une visite, puis Deauville et ses planches avec embarcation à bord du petit train pour la visite des beaux quartiers, retour par la côte fleurie. Nous avons partagé un plateau repas avant de nous séparer.

Le 21 Octobre, 57 convives se sont retrouvés pour le repas des adhérents.

Dimanche 7 décembre, nous avons fêté Noël au Restaurant (La Fourchette).

Cette année, nous avons décidé de fêter les anniversaires tous les trimestres, et une petite fleur est offerte à chaque adhérent le jour du club. Venez nous rejoindre pour passer un après-midi de convivialité chaque mois

Programme 2015

- Mardi 6 Janvier : Assemblée Générale
- Dimanche 1er Février : repas
- Mardi 24 mars : Concours de belote
- Dimanche 20 septembre : Repas
- Mardi 20 octobre : repas des adhérents
- Mardi 24 novembre : concours de belote

Un voyage dont le lieu et la date reste à définir, et tous les premiers Mardis de chaque mois réunion du club sauf juillet et août, pour marche et jeux de société.

La Présidente



CLUB AMERICAN COUNTRY



Le club comprend cette année 60 adhérents donc effectif en hausse, le bal annuel aura lieu le 25 janvier 2015 à St Martin des Champs (la salle de Ponts étant trop petite et cela est bien dommage) par contre il y aura 2 bals de prévus dans la salle socioculturelle le dimanche 1er mars de 14 h à 18 h et le dimanche 03 mai de 14 h à 18 h.

La Présidente.

ASSOCIATION SPORTS LOISIRS (A.S.L.)

Pour la saison 2013-2014, l'Association Avranches Sports Loisirs a compté 615 adhérents, répartis dans les trois activités : gymnastique volontaire (adultes et séniors), rollers et danse (enfants et adultes).



La commune de Ponts a mis à notre disposition sa salle socioculturelle le lundi de 10 h 30 à 11 h 30 pour un cours de gym séniors et le lundi soir de 17 h 00 à 22 h 00 pour 4 cours de danse enfants et un cours de danse adulte. Les autres cours ayant lieu à Avranches.

Comme chaque année, l'ensemble de la section (220 danseuses et danseurs) a présenté son spectacle habituel en juin à la salle de la Chaussonnière à Avranches, devant plus de 1 000 spectateurs toujours émerveillés.

Pour la saison 2014-2015, tous les cours de danse seront reconduits et complets, mais à partir du mois de septembre, notre professeur Valérie

MARAIS ayant suivi pendant toute l'année une formation « d'animatrice de gymnastique volontaire » et titulaire du diplôme EPGC, accompagne Thérèse MADEC le lundi matin pour un 2ème cours de gym seniors à la salle de convivialité, en plus des cours de danse.

Quant à notre spectacle, il aura lieu exceptionnellement les 10 et 11 avril 2015 à la salle de la Chaussonnière, cette salle étant indisponible à partir du mois de mai pour des travaux de rénovation.

Ce report de date, avancée par rapport à la date habituelle, s'il perturbe un peu la préparation du spectacle, ne nuira pas à sa qualité, nous pouvons faire confiance à Valérie qui est déjà à l'œuvre.

Merci à Monsieur le Maire et à son conseil de nous accueillir dans sa commune

La Présidente : Noële PAYEN
Tél : 02.33.58.17.95



Association loi de 1901 -
Agréée N° 051006102

SIEGE SOCIAL : Mairie
de Ponts- 50300 PONTS

Tel : 02 33 68 39 22 -mail :
manche.mouche@free.fr

L'AMICALE est un RASSEMBLEMENT des PÊCHEURS du SUD MANCHE, pratiquant essentiellement les TECHNIQUES de PÊCHE dite « à la MOUCHE ». Elle est plus particulièrement orientée sur la capture en RIVIERE des SALMONIDES (SAUMONS et TRUITES) mais les pêcheurs pratiquant CETTE DISCIPLINE en MER pour le BAR et autres sont les bienvenus.

POUR nous CONTACTER téléphonez à Mickaël Bouroult président au 06 29 57 22 71

NOTRE SITE INTERNET : <http://manche.mouche.free>

E-mail: manche.mouche@free.fr

NOS OBJECTIFS :

- Nous faire mieux connaître pour REGROUPER un MAXIMUM de MOUCHEURS et développer nos activités de montage, lancer et sorties ou voyages pêche.
- En collaboration avec les APPMA, PROMOUVOIR ET PARTICIPER à toutes les actions en FAVEUR de ce mode pêche qui, associé à la remise à l'eau de tout ou partie des poissons capturés, intéresse de plus en plus les jeunes et les moins jeunes, et ouvre des perspectives intéressantes pour la préservation de notre patrimoine halieutique et du milieu naturel.

Le club rétrospective

Suite au changement de président, nous allons vous retracer l'histoire du club qui a commencé en 2002. Un éducateur en la personne de Ludovic Vrac de la ville d'Avranches et surtout pêcheur propose de créer un club afin d'aider des jeunes à se réinsérer. Il trouve quelques personnes motivées par la pêche dont Pascal Teurquety, Michel Vaugrente et André Moutier et voila le club sur les rails. Franck Ludjet en prend la présidence et totalise déjà 17 membres fin 2002 et 30 en 2003. Mr Moutier prend la présidence du club lors de l'assemblée d'octobre 2003. 2004 sera le changement de local du club qui était situé à l'ancienne usine à gaz près du jardin des plantes pour l'ancienne poste de Pontaubault et 35 membres. 2005 nouveau changement de président en la personne de Mr Rébillon et de salle. C'est en septembre 2005 que la Mairie de PONTS a eu la gentillesse de nous accueillir dans sa salle de convivialité. Nous l'en remercions car ce lieu de rendez-vous nous a permis de nous rassembler régulièrement. C'est un point de rencontre bien adapté pour nos activités, géographiquement bien placé pour nos adhérents, et surtout agréable et chaleureux ce qui est

très important pour la vie de l'association. Le club prospère bien avec une moyenne de 40 membres et un pic à 50 membres suite au salon organisé en 2012. 2014 le président actuel désire passer la main lors de l'assemblée générale mais aucun candidat ne se déclare ce qui est regrettable mais très courant, les associations ont du mal à recruter pourtant je peux vous dire que c'est très enrichissant. Finalement lors de l'assemblée extraordinaire, Mr Mickaël Bouroult est élu président du club avec comme membre Pascal Teurquety et Christophe Pérrier comme vice président, Jean Yves Le Ménach trésorier, Eric Rébillon secrétaire et les membres Baron Serge, Brault Alain, Castel Guy, Legoec Jean Claude et Michel Vaugrente.

Nos projets

Continuer les actions en faveur du développement du club d'où un salon de la pêche et nature le dimanche 26 avril 2015 entrée gratuite. Nous tenons à remercier le comité des fêtes qui nous aide à organiser cette manifestation par le prêt de son chapiteau.

Si vous désirez plus de renseignements, nous vous invitons à venir nous voir les mercredis à partir de 18h00, sauf pendant les fêtes de fin d'année à la salle de convivialité.

Le tarif de la cotisation est fixée à 25 € pour les adultes et 20 € pour les moins de 18ans.

L'amicale des pêcheurs à la mouche du sud Manche vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

POUR nous CONTACTER :

Mickaël Bouroult président au 06,29,57,22,71
ou Pascal Teurquety vice président 02 33 58 65 44
Christophe Perrier vice Président 06 82 09 61 04

Le Secrétaire
Eric Rébillon

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

LUNDI : 15 H 30 - 18 H 00
Permanence du maire de 16 h 00 - 18 h 00.

MARDI : 10 h 00 - 12 h 00
Permanence du maire ou d'un adjoint : 10 h 30 - 12 h 00.

MERCREDI : 10 h 00 - 12 h 00
Permanence du 1er adjoint (Mme Guesdon) : 10 h 00 - 12 h 00.

VENDREDI : 16 h 00 - 18 h 00
Permanence du 2ème adjoint (M. Couenne) : 16 h 00 - 18 h 00

ETAT CIVIL

Arrêté au 1er décembre 2014

NAISSANCES

MASSON Zoya	27.01.2014	La Maréchallerie
COIN - LEHOT Baptiste	30.01.2014	Chemin du Bourg Robert
TRUBLET Lubin	25.02.2014	La Noslière
FURCY Alice	19.04.2014	Les Gaudines
GAUTIER Léa	30.04.2014	Le Chêne au Loup
LEGENDRE Lina	21.07.2014	La Maréchallerie
LE BLOHIC Simon	21.09.2014	La Grande Mazurie
BOUREY - BIROCHAU Dimitri	17.10.2014	Le Grand Andillou
CHAUVIERE Marius	06.11.2014	La Grande Mazurie
DEBIEU Jules	14.11.2014	Rue des Pommiers

MARIAGES

ROBERT Samy et VAUGRENTE Anita	Le 24.05.2014
LEBOUVIER Christopher et AUBERT Manon	Le 12.07.2014

DECES

DUBOIS née MENARD Odette	Le 17.09.2014
--------------------------	---------------



PRÉFECTURE DE LA MANCHE
Direction de l'administration générale et de la réglementation
Bureau de l'environnement, de l'urbanisme et du cadre de vie
N° 97-159 - DM/CL

- **ARRETE** -

REGLEMENTANT CERTAINES ACTIVITES BRUYANTES

LE PREFET DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1, L. 2 et R. 48-1 à R. 48-5,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1,

VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,

VU le décret n° 95-409 du 18 avril 1995 pris en application de l'article 21 de la loi du 31 décembre 1992 et relatif aux agents de l'Etat et des communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit,

VU l'arrêté préfectoral du 2 août 1990,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

- **ARRETE** -

ARTICLE 1 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit en interrompre l'usage entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux installations classées pour la protection de l'environnement.

ARTICLE 2 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de	8 h 30 à 12 h	et de	14 h 30 à 19 h 30	
les samedis de	9 h	à 12 h	et de 15 h	à 19 h
les dimanches et jours fériés de	10 h	à 12 h.		

ARTICLE 3 :

En application de l'article R. 48-2 du code de la santé publique, les infractions à ces dispositions pourront être punies de l'amende prévue pour les contraventions de troisième classe.

ARTICLE 4 :

Les articles 2 à 6 de l'arrêté préfectoral du 2 août 1990 sont abrogés.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, les maires, le commandant du groupement de gendarmerie et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans toutes les mairies et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Lô, le 27 mars 1997

SIGNE

Victor CONVERT.

NOUVEAUX HABITANTS

FAITES CONNAÎTRE VOTRE CHANGEMENT DE RESIDENCE

A l'occasion de votre arrivée dans la commune ou de votre changement d'adresse à l'intérieur de celle-ci, il est indispensable de faire connaître ce changement à la Mairie

Cette formalité est primordiale pour plusieurs raisons :

- D'abord faire acte de domicile afin d'éviter d'avoir à justifier de celui-ci, par la suite, lorsque vous désirez obtenir certaines pièces : cartes d'identité, autorisation de sortie du territoire, scolarité ...

- Inscription sur la liste électorale qui évite la désagréable surprise de ne pouvoir se faire inscrire au moment d'une élection et de se voir ainsi refuser la possibilité de remplir son devoir de citoyen.

- Recherche des habitants pour la remise de documents qui parviennent à la mairie , par le biais de la communauté de communes d'Avranches : transports scolaire, Petite Enfance, Badges ordures ménagères, accès déchetterie ...

Pour toutes ces raisons, non exhaustives, il convient de vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité, dès votre arrivée.

De la même façon, en vue d'effectuer certaines mutations nécessaires, il est bon de faire connaître en mairie un départ définitif de la commune

Le Maire

Le site internet de la commune a subi une restructuration pour vous permettre de trouver plus facilement les renseignements dont vous avez besoin et surtout le rendre plus attractif.

**www.ponts.fr
mail : mairieponts@wanadoo.fr**



Joyeux Noël

et

Bonne Année

